

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant désignation du site Natura 2000
FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque »**

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté de modification du site Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du 15 janvier au 05 février 2025.

La consultation a fait l'objet d'un unique commentaire ne faisant part d'aucune remarque sur le fond.